

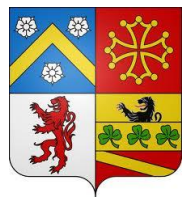


COMPTE-RENDU D'ACTION

COMMUNE DE SALLÈLES D'AUDE



NETTOYAGE, DÉBROUSSAILLAGE DU TERRAIN COMMUNAL DE L'ANCIENNE GARE SNCF



SOMMAIRE

DOSSIER ADMINISTRATIF & TECHNIQUE.....	1
Convention	1
Contexte du projet	3
Situation géographique	4
Historique	5
TRAVAUX RÉALISÉS	7
Le site avant travaux.....	7
Le site après travaux.....	8
LEXIQUE	9



DOSSIER ADMINISTRATIF & TECHNIQUE

Convention




CONVENTION

Chantier d'insertion pour des opérations de détagage, mise en peinture de locaux techniques et d'entretien vert sur les sites de Carcassonne, Narbonne et Coursan SALLELES D'AUDE dans le cadre de l'opération propreté

ENTRE

L'association IDEAL, association loi 1901
Siret n° 398 254 367 00053
Dont le siège est situé 9 rue Nicolas Leblanc - 11100 NARBONNE,
Représentée par son Directeur, M. Michel BOUBIS,

ET

SNCF
Société Nationale des Chemins de Fer Français
RCS PARIS N° 552 059 447
Dont le siège est sis : 2 place aux Étoiles - CS 70001 - 93633 La Plaine Saint Denis Cedex
Représentée par Monsieur Philippe CHARLOT, Directeur régional SNCF Languedoc-Roussillon,
Domiciliée en cette qualité au 4 rue Catalan - BP 91242 - 34011 Montpellier Cedex 1.

Article 1 : objet de la convention
Aux fins de lutter contre l'exclusion tout en réalisant des travaux de détagage, mise en peinture de locaux techniques et d'entretien vert sur les sites de Carcassonne, Narbonne et Coursan,
les signataires mettent en œuvre leurs moyens en organisant un chantier d'insertion, sous la responsabilité sociale et économique de l'opérateur associatif susvisé, à vocation de dynamisation, d'orientation, de définition de projet professionnel et de découverte de métiers, sur l'objectif d'améliorer de façon continue l'emploi de **8 personnes accueillies en tant que salariés en parcours d'insertion** sur le chantier.

Article 2 : SNCF
La maîtrise d'ouvrage des travaux sur le patrimoine SNCF et RFF réalisés dans le cadre des chantiers d'insertion est de la compétence de l'**Établissement d'exploitation voyageur**.
L'établissement sus-désigné met en place un document de coordination des mesures de prévention des risques en lien avec l'encadrant technique en charge du chantier (**Plan de prévention**).

DB

Il assure, lors de l'inspection préalable commune (ICP), la **sensibilisation de l'encadrant technique désigné aux règles de prévention et de sécurité** applicables aux travaux d'entretien ou de rénovation prévus, à charge pour lui de former les salariés en insertion du chantier d'insertion.

Il est appuyé par le **Manager Engagement Sociétal** qui agit dans le cadre des politiques définies par le Directeur de région Languedoc-Roussillon.

Article 3 : rôle de l'association
L'établissement **IDEAL** est désigné comme le prestataire associatif à caractère d'insertion sociale et professionnelle du chantier d'insertion.
A cette fin, l'établissement :

- **assume l'ensemble des responsabilités** sociales et économiques, également des opérations techniques relevant de la présente convention,
- **assure l'encadrement du chantier** par un encadrant technique,
- **s'engage à former les salariés en insertion du chantier aux règles de prévention et de sécurité.**

Article 4 : financement des actions
SNCF attribue à **IDEAL**, conformément à l'article 1 de la présente convention, le financement du chantier d'insertion pour un montant de :

Article 5 : modalités de paiement
La prestation demandée fera l'objet d'un devis portant sur le montant des actions, établi par l'association.
Ce devis sera adressé à :

Direction des Affaires Territoriales
4 rue Catalan - BP 91242
34011 MONTPELLIER CEDEX 1

Le Comité national de l'Opération propreté envoie à l'association un n° de commande à reporter sur la facture.
La facture sera adressée à :


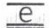
SNCF - Centre de comptabilité Fournisseurs (CCF)
TSA 50810
69908 LYON CEDEX 20

Le règlement de la facture se fera à 30 jours, à la date d'émission de celle-ci.

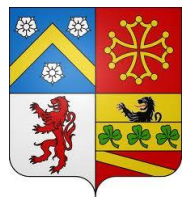
Article 6 : gestion du personnel et responsabilité
L'établissement **IDEAL**, porteuse d'actions d'insertion, assure la gestion de son personnel comme suit :

- les salariés du chantier d'insertion sont sous l'autorité exclusive de la structure avec laquelle ils sont liés par un contrat de travail,
- Elle s'engage à assurer seule le remplacement de tout salarié qui romprait son contrat de travail,

DB

2



- Elle s'engage à ne placer à aucun moment les salariés en situation dangereuse durant leurs interventions tant par leur position sur le chantier que par le matériel utilisé,
- Elle supportera seule les conséquences pécuniaires des dommages de toute nature du fait de son personnel et préjudiciables à la **SNCF**.

Article 7 : durée de la convention

La présente convention est conclue pour la durée totale de l'exécution du chantier d'insertion. Cette convention est valable du **01 mai au 30 juin 2015**.

Article 8 : litiges et arbitrages

Dès l'émission d'une contestation par lettre recommandée avec demande d'avis de réception de l'une ou de l'autre des parties signataires de la présente convention, celles-ci s'efforceront de régler à l'amiable tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention.

Si à l'issue d'une période de 1 mois à compter de la date de la réception de la lettre recommandée avec AR, aucune décision à l'amiable n'est intervenue, toute contestation sera soumise par le partenaire le plus diligent devant la juridiction compétente.

Établie la présente convention en deux exemplaires originaux :

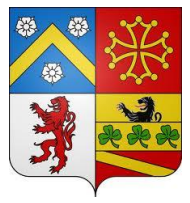
A Montpellier, le 01 mai 2015

<p>Le Directeur Régional SNCF Languedoc-Roussillon</p> <p>Philippe CHARLOT</p>	<p>Le Directeur de l'établissement IDEAL,</p> <p style="text-align: center;">I.D.E.A.L.</p> <p style="text-align: center;">Initiatives pour le Développement de l'Emploi sur l'Aude Littoral 9, rue Nicolas Leblanc - 11100 NARBONNE Tél. 04.68.42.45.27 - Fax. 04.68.41.77.75</p> <p style="text-align: center;"><i>(Signature)</i></p> <p>Michel BOUBIS</p>
--	---



(Signature)

3



Contexte du projet

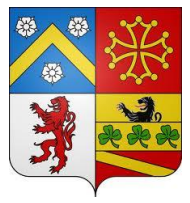


La SNCF, en partenariat avec la mairie de Sallèles d'Aude, a décidé d'entretenir les espaces verts de l'ancienne gare.

La SNCF a donc sollicité l'intervention d'IDEAL afin de le nettoyer, de le débroussailler (sur plus d'1 km) en respectant les différents arbustes déjà plantés.

Dans le cadre d'une convention entre la SNCF et IDEAL , une équipe de l'association (pôle "patrimoine") encadrée par Jean François SAUREL, a entrepris la réalisation de ce projet.

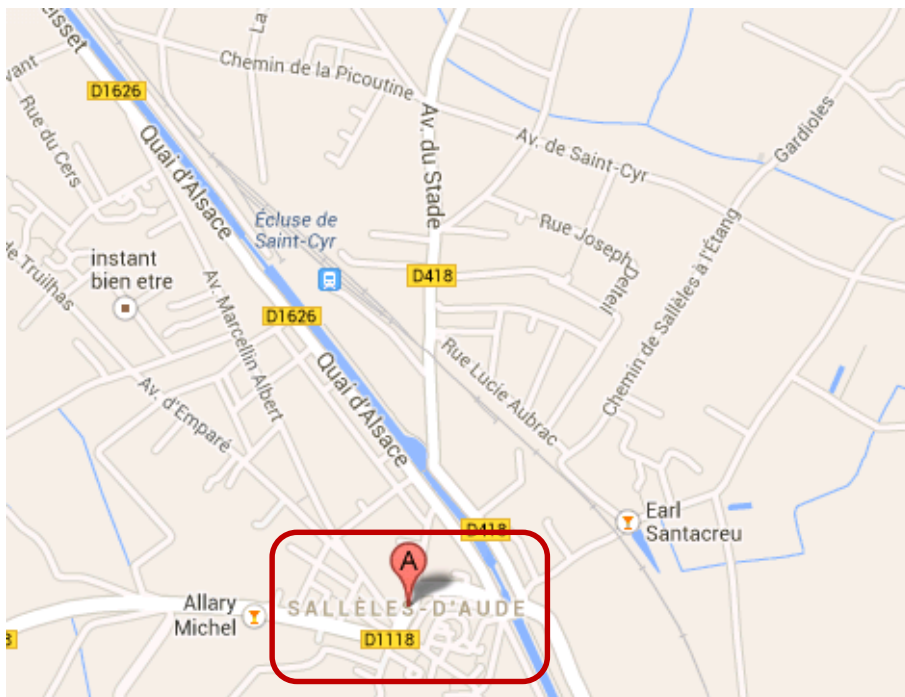
IDEAL - Initiatives Développement Emploi Aude Littoral - Parc d'Activités de La Coupe - 9 rue Nicolas Leblanc - 11100 Narbonne
Tél. : 04 68 42 45 27 - Fax : 04 68 41 77 75 - www.ideal-asso.eu



Situation géographique

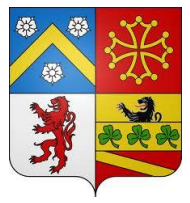


Vue aérienne du site (Google Maps)



Plan cadastral du site (Google Maps)

IDEAL - Initiatives Développement Emploi Aude Littoral - Parc d'Activités de La Coupe - 9 rue Nicolas Leblanc - 11100 Narbonne
Tél. : 04 68 42 45 27 - Fax : 04 68 41 77 75 - www.ideal-asso.eu



Historique



Sallèles d'Aude est une petite ville française, située dans la région Languedoc-Roussillon, dans le département de l'Aude.

Commune du parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée, petit village circulaire à mi-chemin entre la Montagne Noire et le littoral méditerranéen au cœur des vignobles du Languedoc,

En 2013, d'après les sources du Syndicat d'initiative de Sallèles-d 'Aude, 2 722 habitants appelés les Sallelois et les Salleloises ont été recensés.

La commune s'étend sur 12,6 km², entourée par les communes de Saint-Marcel-sur-Aude, Ouveillan et Moussan, Sallèles-d 'Aude est située à 9 km au Nord-Ouest de Narbonne la plus grande ville aux alentours.

Située à 16 mètres d'altitude, Le Fleuve l'Aude, la Rivière la Cesse, le ruisseau Audié sont les principaux cours d'eau qui traversent la commune de Sallèles-d 'Aude.

Sallèles d'Aude a su préserver sa mémoire et offre ainsi à ses visiteurs la possibilité de découvrir de nombreux monuments historiques.

La voie de chemin de fer

Chemin de fer du Minervois



Mise en exploitation entre Narbonne et Bize-Minervois en 1887 par la compagnie de chemins de fer du Midi, cette ligne traverse les vignobles du Minervois sur une vingtaine de kilomètres.

Bien qu'essentiellement consacrée au transport du vin cette ligne fut ouverte au trafic des voyageurs jusqu'en 1939. Comme beaucoup de lignes secondaires en France, le trafic voyageur fut supprimé à la veille de la Seconde Guerre mondiale.

Depuis cette date, la ligne ne sert plus qu'au trafic marchandise. Elle possède d'ailleurs plusieurs "embranchements particuliers" pour desservir les usines concernées. Certaines sections (viaduc sur l'Aude et premiers kilomètres de la ligne notamment) ont du reste été récemment rénovées, tandis que la majeure partie de la voie est constituée du rail double champignon d'origine Midi.

Jusqu'à assez récemment, un train touristique, actuellement interrompu, a emprunté la ligne ("Autorail touristique du Minervois").

Cette ligne a été assez sérieusement endommagée sur plusieurs centaines de mètres en novembre 1999 par les inondations qui ont frappé le département de l'Aude cette année-là. Mais après quelques craintes et des semaines de travaux, la ligne a été remise en état.

Gare de Sallèles d'Aude

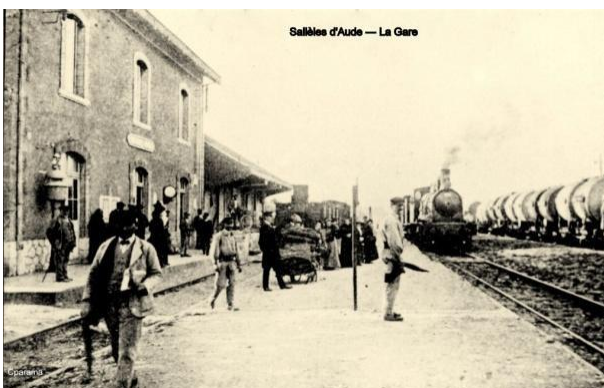


Figure 1 : Hier



Figure 2 : Aujourd'hui

IDEAL - Initiatives Développement Emploi Aude Littoral - Parc d'Activités de La Coupe - 9 rue Nicolas Leblanc - 11100 Narbonne
Tél. : 04 68 42 45 27 - Fax : 04 68 41 77 75 - www.ideal-asso.eu

TRAVAUX RÉALISÉS

Les travaux ont démarré le 4 Septembre 2015.

Le site avant travaux.

Ramassage des débris, nettoyage du terrain grâce à divers outils comme des sécateurs, fourches, râteaux, des rotatifs*.

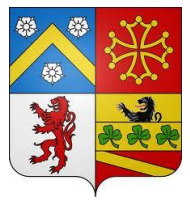


Dégagement des rails : enlèvement des mauvaises herbes, des broussailles.

Dégagement des rails : enlèvement du bois mort, des déchets.



IDEAL - Initiatives Développement Emploi Aude Littoral - Parc d'Activités de La Coupe - 9 rue Nicolas Leblanc - 11100 Narbonne
Tél. : 04 68 42 45 27 - Fax : 04 68 41 77 75 - www.ideal-asso.eu



Le site après travaux.



Le site débroussaillé.

Les arbustes tels que des pins parasols*, des micocouliers*, des oliviers, réapparaissent dans le paysage.



Un autre point de vue du site débroussaillé.

* Cf. lexique en fin de document.



LEXIQUE

Terme	Définition
Pins parasols	Le pin parasol est un arbre caractéristique des régions méditerranéennes dont la forme rappelle celle d'un parasol. Le fruit, le pignon, est largement utilisé en cuisine et c'est pourquoi il est parfois appelé, à ce titre, pin pignon.
Micocouliers	Les micocouliers sont un genre d'environ 60 à 70 espèces d'arbres à feuilles caduques répandus dans des régions tempérées chaudes de l'hémisphère nord, en Europe méridionale, en Asie orientale et méridionale, et en Amérique.
Rotofils	Coupe-bordures (ou rotofil) permet de couper l'herbe dans tous les endroits difficiles d'accès.